



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 12-25.03.2025 de la commune d'ANTOGNY LE TILLAC

Nombre de membres

en exercice : 12

SEANCE du 25 mars 2025

Présents : 10

Votants : 9

**Date de la convocation :**

17.03.2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq mars, à 18 heures 30, le Conseil

**Date d'affichage :**

18.03.2025

Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de M. Serge MOREAU, Maire.

Présents : M. MOREAU Serge, Maire,

Mmes : DAUSSET M., LE POTIER P., PICHON S.,

MM : M. CARRE L., DABILLY P., LACOMBE D., LIGONNIERE E., THIVELLIER D., URBANOVSKY L.

Absents Excusé : JACOB I. ayant donné procuration à PICHON S., TALON T.

Secrétaire de séance : Mme LE POTIER

### OBJET DE LA DELIBERATION : Vote du Budget Assainissement 2025

Le Maire fait une présentation détaillée du budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT	73 604.65€
Section d'INVESTISSEMENT	130 890.16€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le budget 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **73 604.65€** en section de fonctionnement et **130 890.16€** en section d'investissement.

POUR COPIE CONFORME,

Le Maire,

Serge MOREAU